



Obligation Changement fenêtres vitrage simple

Par **patou13**, le **13/12/2018 à 10:21**

Bonjour,

Voilà, je loue un appartement, et, les fenêtres sont encore en simple vitrage, avec une baie vitrée, qui n'est plus isolée, car lorsqu'il y a du vent, les rideaux bougent. Pouvez vous me dire si il y a une loi qui obligerait mon propriétaire à changer ces dernières pour un double vitrage.

Cordialement

Par **youris**, le **13/12/2018 à 10:49**

bonjour,

un bailleur n'a pas d'obligation de remplacer les fenêtres simple vitrage par des fenêtres double vitrage.

selon le décret 2002-120, le logement doit assurer le clos et le couvert.

salutations

Par **janus2fr**, le **13/12/2018 à 11:16**

Bonjour,

Voir ce dossier sur le DPE :

<https://www.pap.fr/bailleur/diagnostics-immobiliers/les-diagnostics-immobiliers-obligatoires-en-location/a2513/location-le-diagnostic-de-performance-energetique-dpe>

[citation]Une fois le diagnostic effectué, le technicien émet des préconisations d'amélioration permettant aux propriétaires et locataires de repérer les travaux les plus efficaces pour économiser l'énergie. Ces recommandations sont à ce jour purement incitatives et les travaux ne sont jamais obligatoires dès lors que le logement est décent.[/citation]

En revanche, si votre baie vitrée laisse passer le vent, le clos n'est pas assuré et le logement n'est pas décent.